

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le



ID: 078-217801893-20251007-2025\_041-DE

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 07/10/2025

Référence 2025-41 L'an 2025 et le 7 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

## Objet de la délibération

Autorisation d'engager la vente d'un appartement de la Maison de Santé au profit de Mme DE VITA <u>Présents</u>: M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes: Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY. MM: Eric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	13	15

<u>Absent(s) ayant donné procuration</u>: Mme Nereida LANGE à Myriam GUILMET. M Olivier CHEMIN à Christian BÉZARD.

Absent(s) excusé(s): M Gérard LAGARDE.

Date de la convocation 30/09/2025 A été nommé(e) secrétaire : Madame Laure DEVAUD-PINON

Date d'affichage 30/09/2025 <u>Objet de la délibération</u> : Autorisation d'engager la vente d'un appartement de la Maison de Santé au profit de Mme DE VITA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vote A l'unanimité

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 **CONSIDÉRANT** les lots privatifs de la copropriété de la Maison Pluridisciplinaire de Santé suivants : 14 - 15 - 16 - 17 (appartements) et 18 - 19 - 20 - 21 - 22 et 23 (places de stationnement) situés au 4 rue Armand de Crux à Crespières ;

CONSIDÉRANT que Madame DE VITA souhaitent acheter le logement de type T3 (lot 16) audessus de la Maison de Santé, d'une superficie de 63.11 m², ainsi qu'une place de parking (lot 21),

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le : 09/10/2025

Et

Publication ou notification du : 09/10/2025

**CONSIDÉRANT** que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

**DE VENDRE** un appartement de type T3 (lot 16), d'une superficie de 63.11 m², ainsi qu'une place de parking (lot 21) sis 4 rue Armand de Crux, à Madame DE VITA, pour la somme de 247 000 € TTC comprenant une TVA à 20 %.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente avec Madame DE VITA ainsi que l'acte authentique, qui seront dressés par l'étude notariale DAMBRE & SORDET basée 1 A rue de Moncel à Crespières, aux frais de l'acquéreur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 07/10/2025

Le Maire

Adriano BALLARINA

La secrétaire de séance Laure DEVAUD-PINON